

ADOLESCENCE ET VIOLENCE IMPACT DES TRADITIONS ET COUTUMES AFRICAINES DANS LA SIGNIFICATION DE LA LOI A L'ENFANT EN PRATIQUES FAMILIALES, SOCIALES, EDUCATIVES ET JURIDIQUES

D. MBASSA MENICK

Med Trop 2003 ; 63 : 601-607

RESUME • La violence des jeunes est aujourd'hui, un phénomène largement exposé et commenté à la rubrique des faits de société dans les médias. Ce qui frappe et choque le plus les commentateurs, c'est l'âge de plus en plus jeune des délinquants et la banalisation des armes à feu. Pendant que les partisans du «tout répressif» à l'Américaine et ceux de la prévention par des mesures éducatives s'affrontent et que les jeunes bénéficient toujours de l'excuse de la minorité, on peut constater l'échec lamentable des politiques de prévention jusque là proposées. Les objectifs essentiels de ce travail sont de montrer la contribution des traditions et coutumes dans la prise en charge de l'enfant dans la société africaine d'hier et d'aujourd'hui, son rôle dans la signification et la transmission de la loi en pratiques familiales, sociales, éducatives et juridiques. De cerner et circonscrire les éléments psycho-relacionnels pouvant être repérés comme des facteurs favorisant la dérive violente auto ou hétéro destructrices chez les mineurs d'origine africaine en situation de migration, dans une société où les représentations sociales inhibent les parents et les empêchent de signifier l'interdit de la loi à leurs enfants.

MOTS-CLES • Violence - Loi - Adolescents - Migration - Afrique.

IMPACT OF TRADITIONS AND CUSTOMS ON SIGNIFICATION OF THE LAW TO CHILDREN IN FAMILIAL, SOCIAL, EDUCATIVE AND JUDICIAL PRACTICES IN AFRICA

ABSTRACT • Youth-related violence is a frequent topic of press reports and editorial comment. The most disturbing aspects of the phenomenon are the younger and younger age of delinquents and the greater and greater availability of firearms. While the advocates of an American-style approach of absolute repression clash with those of the educative approach to change aggressive attitudes and young people benefit from their «minor» status, the compelling reality is that all preventive programs have failed flatly. This purpose of this study was twofold. The first aim was to highlight the important contribution of tradition and custom to channeling youthful behavior in African society today and yesterday through signification and transmission of law in familial, social, educative and juridical practices. The second goal was to identify and define the psycho-relational elements that can be considered as factors promoting violent and self-destructive tendencies in minors of African origin tempted by migration in a society in which social representations inhibit parents and prevent them from conveying the limits of the law in their children.

KEY WORDS • Violence - Law - Adolescents - Migration - Africa.

L'intérêt d'une approche de la problématique de l'adolescence à travers la violence et la délinquance mérite, aujourd'hui, plus que jamais une réflexion. En effet, la violence des jeunes est un phénomène très largement exposé et commenté à la rubrique des faits de société dans les médias. Ce qui frappe et choque le plus les commentateurs, c'est l'âge de plus en plus jeune des délinquants et la banalisation de l'utilisation des armes à feu.

Pendant que les partisans du «tout répressif» et ceux de la prévention par des mesures éducatives s'affrontent et

que les jeunes bénéficient toujours de l'excuse de la minorité, on peut constater l'échec lamentable des politiques de prévention. De nombreux travaux ont analysé l'idéologie négative de l'adolescence actuelle et sa désymbolisation de la loi. Ont été tour à tour indexés : le contexte socio-économique défavorable, le chômage, la crise des rôles parentaux, la faillite des pères et des institutions. Ces travaux passionnants ne sont pas sans laisser quelques questions sans réponse et en font naître beaucoup d'autres.

Depuis la révolution de mai 1968, la société française s'est décalée de l'ordre précédent, avec pour seul objectif, l'idéal démocratique qui a été largement atteint au détriment des valeurs sociales jadis soutenues par la religion. A quand la pédagogie réhabilitant un citoyenneté librement consentie, prônant le retour aux valeurs traditionnelles aujourd'hui mises à mal par une ambiance psycho-socio-culturelle qui privilégie les libertés individuelles au grand dam des principes élémentaires qui assuraient et justifiaient l'organisation des sociétés traditionnelles, plus stables que celles d'aujourd'hui ?

• *Travail du Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile (D.M.M., Psychiatre des Hôpitaux, Criminologue-Victimologue, Président de la CASPCAN), EPSMD de l'Aisne, Prémontré, France.*

• *Correspondance : D. MBASSA MENICK, Psychiatre des Hôpitaux, Criminologue-Victimologue, Président de la CASPCAN, Service de Psychiatrie, Hôpital Jamot de Yaoundé, BP 25254, Messa Yaoundé, Cameroun •*

• *E-mail : caspcan@yahoo.fr •*

• *Article reçu le 8/01/2002, définitivement accepté le 11/12/2003.*

Ce travail est une réflexion sur une crise sévissant au sein des familles d'origine africaine en situation de migration internationale en France. Il a pour objectif de montrer la contribution des traditions et coutumes (soutenues par le droit légal) dans la prise en charge de l'enfant dans la société africaine d'hier et d'aujourd'hui, son rôle dans la transmission de la loi (expression de la volonté générale) en pratiques familiales, sociales, éducatives et juridiques. Ce travail permet de cerner et circonscrire les éléments psycho-relacionnels pouvant être repérés comme étant des facteurs favorisant la dérive violente auto ou hétéro destructrices chez les mineurs d'origine africaine en situation de migration, dans une société où les représentations sociales inhibent les parents et les empêchent de signifier l'interdit de la loi à leurs enfants. Si des adolescents noirs vivent actuellement en France, il s'agit surtout de ceux qui sont arrivés au titre du regroupement familial avec leur mère pour rejoindre le père travaillant en France. Ils sont des migrants, même si plus tard certains deviennent Français.

Notre expérience et nos références sont essentiellement camerounaises mais l'unité culturelle dont témoignent les concepts de négritude et d'africanité autorise une généralisation à l'ensemble du continent noir en comparaison à l'occident européen ou au monde asiatique. Cheikh Anta Diop a dégagé cette profonde unité culturelle restée vivace sous des apparences trompeuses d'hétérogénéité (1).

**DONNEES SUR LES CULTURES AFRICAINES :
L'INDIVIDU, LA FAMILLE, LE GROUPE, LE DROIT COUTUMIER
DANS L'ORGANISATION DE LA FAMILLE**

Deux types de juridictions cohabitent harmonieusement en Afrique concernant l'organisation de la famille : une première, inspirée des législations des anciens régimes coloniaux - c'est le droit écrit ou droit légal - et la seconde, reconnue par la première, dont l'usage est plus répandu inspirée des us et coutumes des peuples africains - c'est le droit oral ou droit coutumier.

Traditionnellement au Cameroun, et en Afrique noire d'une manière générale, le droit coutumier s'organise autour d'un référent religieux : le Père, au sens de représentant des ancêtres. A ce titre, «il est d'essence divine, il est craint, intouchable, non regardable, il a droit de vie et de mort sur ses enfants et son entourage» (2). Une première conséquence en découle : les parents africains sont très sublimés, ce sont des êtres auxquels il ne faut pas toucher sous peine de commettre un crime de lèse-majesté (3).

L'un des traits dominants des sociétés africaines est la considération et le respect accordés aux aînés, aux anciens et aux personnes âgées en général (2, 4-7). Les rapports entre les individus consistent souvent en devoirs et obligations : partage, tolérance, dignité, solidarité, soumission... Le droit coutumier est transmis et exercé de façon orale par les chefs de village (auxiliaires de l'administration) assistés d'un conseil de notables (personnes âgées dont l'intégrité et la probité morale sont reconnues de tous).

Les décisions sont généralement prises à l'unanimité et non à la majorité des voix comme dans les démocraties occidentales. Le chef devra montrer sa capacité à rallier tout le monde à la décision prise par le groupe.

La place de l'enfant dans la culture africaine

Suivant les coutumes ancestrales, l'enfant n'appartient pas à ses géniteurs, il appartient à la communauté, au lignage. Ainsi, le sevrage marque sa prise en charge par le reste du groupe familial : la fratrie, les tantes et les oncles, les grands-parents, les cousins et les cousines... mais aussi, tout adulte de la communauté et de la génération des parents. Cette prise en charge collective se fait sur la base du principe de «l'éducation diffuse» telle que l'a décrit Ezembé (6) : «elle se fait sur deux espaces : à l'intérieur de la maison où règne le père, et à l'extérieur de la maison où les enfants sont sous la surveillance de tous les adultes».

Dans ce système éducatif, une certaine logique privilégie la parenté sociale et prend le pas sur la parenté biologique. En effet, «on n'est pas le fils de tel ou tel, mais de tous ceux de la génération du père et de la mère» (6). La conséquence logique de cette parenté sociale est que l'enfant appellera sans exception «papa» ou «maman» tous ceux de la génération de ses parents et non pas par leurs noms ou prénoms comme tel est souvent le cas en occident. S'il doit désigner quelqu'un, il dira papa «tel» ou maman «telle», tonton «tel» ou tante «telle» pour marquer le respect et faire la différence avec ses copains et ses camarades. L'appel d'un adulte sans précéder le nom de papa ou maman, de tonton ou tante peut lui valoir une sanction.

La sanction éducative

Sur un tout autre plan, la sanction s'observe dans toutes les sociétés animistes. Elle n'est pas à confondre avec les mauvais traitements, car les cultures africaines ne tolèrent pas les abus et violences gratuites sur les enfants. D'ailleurs, les punitions corporelles sont bien délimitées et la communauté dispose d'un droit de regard et d'ingérence sur la manière dont ces sanctions sont administrées aux enfants (6 - 12). Par exemple on ne bat pas un enfant dans la nuit, on ne le frappe pas au visage. S'il se réfugie derrière un adulte celui-ci prend sa défense et le protège contre l'adulte répressur.

La sanction est «légal» dans le droit coutumier africain tant qu'elle est administrée pour le bien de l'enfant et sans exagération car, le droit légal punit les excès même s'il tolère de telles pratiques. Ainsi, les sanctions infligées aux enfants sont encore et toujours portées au débit d'une rigidité culturelle et éducative, utilisant comme techniques pédagogiques : des sanctions corporelles, des privations de nourriture, des railleries, des sarcasmes... pour inculquer aux enfants la hiérarchie des valeurs propres à la société (4, 6, 8, 9).

Ces sanctions s'inscrivent volontiers dans le cadre d'une douleur maturante et structurante qui prépare les enfants à endurer les peines dans un monde où ont prédominé l'esclavage, la colonisation avec leur cortège de frustrations et d'humiliations, et où prédominent encore aujourd'hui, les

famines, les guerres, ainsi qu'un environnement hostile où seuls les plus courageux pouvaient et peuvent s'en sortir (6, 7). Cette opinion reste encore généralement partagée par l'ensemble du corps social, légitimée par les autorités administratives, judiciaires et scolaires (6, 7). Pour cette raison, un instituteur ne sera pas traduit en justice pour avoir « botté trois fois les fesses » d'un élève récalcitrant. Au contraire, ce dernier recevra une autre punition de ses parents à la maison pour conserver la cohérence dans le discours éducatif communautaire (11, 12). Ainsi, n'importe qui dans l'entourage socio-éducatif peut infliger une correction à un enfant même s'il n'en est pas le géniteur, dès qu'il est établi que celui-ci a commis une faute qui mérite une sanction. C'est ce théâtre de soumission et de répression permanentes que Ezembé (7) qualifie à juste titre de « parenté de crainte ». Une telle organisation sociale peut enfermer certains parents dans le déni au point d'ignorer la douleur et la souffrance de l'enfant.

La honte est un moyen traditionnel d'éducation. Elle est souvent utilisée et aide l'individu à tenir son rôle dans le groupe qui l'inflige au défaillant en lui signifiant publiquement sa défaillance (13), ce qui serait apparenté à une maltraitance psychologique en milieu occidental.

Le poids de l'autorité parentale dans le droit coutumier et les traditions

L'état ne se substitue pas à l'individu. Le droit coutumier, par l'autorité inébranlable qu'il accorde aux parents, à tous les adultes et aînés de la communauté, détermine des représentations sociales et une pression de conformité qui génèrent des attitudes et des comportements d'obéissance, de soumission, de tolérance interdisant toute agressivité dont toute forme de délinquance. Celle-ci étant réprimée collectivement dans les deux univers d'éducation de l'enfant : à l'intérieur de la maison et à l'extérieur de celle-ci.

Une deuxième conséquence en découle : c'est l'unicité et la cohérence du discours dans la prise en charge éducative. Le même discours de rigueur tenu à la maison est retrouvé à l'école, dans la cité, à l'église, etc. Ailleurs, le discours des grandes religions du livre à vocation universaliste comme le Christianisme et l'Islam conforte cette soumission : « tu obéiras ton père et ta mère ». Plus intéressant, l'immense foi des africains aux « religions du terroir » comme l'animisme par exemple renforce le vécu de la soumission et de l'obéissance mais surtout le respect de l'interdit. Deux autres registres de cohérence qui militent pour le même objectif sont à examiner :

- le crédit accordé à la pensée magique ;
- la croyance (consciente ou non) à la protection par les ancêtres ou leurs esprits.

Ils sont complémentaires l'un de l'autre et se fondent sur la notion de la transgression de l'interdit. Ils n'ont pas été choisis au hasard. Sur la base de ces registres, toute transgression d'un interdit serait automatiquement sanctionnée. A cet effet, « très tôt, l'enfant est formé à l'idée que tout comportement déviant peut avoir des conséquences néfastes pour le groupe auquel il appartient. Son éducation morale consiste essentiellement à assimiler pour le mettre en pratique, les

notions d'obéissance et de devoir de solidarité naturelle » (5). Du coup, la transgression est récupérée et fréquemment invoquée dans l'explication de l'infortune, de la malchance. Toute transgression est supposée entraîner malheur et maladie pour le coupable ou l'un des membres de son groupe d'origine. De multiples maux sont décodés par divination (par les guérisseurs) comme une transgression sue ou non sue d'un interdit (14).

Ces croyances séculaires sont restées vivaces dans l'esprit des africains, jeunes ou vieux, citadins ou pas, intellectuels ou non. Elles gouvernent au quotidien leur existence depuis leur tendre enfance ; d'où la nécessité et surtout le besoin souvent dissimulé, d'aller se réconcilier avec le pôle de l'ancestralité au cours de certaines épreuves difficiles de leur vie qui peuvent revêtir le sens d'une sanction pour une transgression sue ou non sue d'un interdit.

A la lumière de ce qui précède, que l'on nous permette ici de conclure partiellement, au risque de choquer les plus septiques que, si l'adolescent occidental est souvent sthénique et revendicateur, l'adolescent africain est plutôt timide et doux. Au classique caractère explosif, expansif et querulent de l'un, s'oppose l'inhibition et l'introversivité de l'autre d'autant plus que la crise d'adolescence en Afrique noire est réduite par le passage direct de l'enfance à la vie adulte (5, 7, 12, 18).

LA CONFRONTATION AVEC LA MODERNITE ET LA CULTURE FRANCAISE

La famille africaine contemporaine

La tradition s'est modifiée sous les pressions de la modernisation. Les nouvelles normes éthiques, politiques et religieuses ont largement contribué à sa transformation. Cependant, même si les changements sont plus ou moins rapides et brutaux à la faveur de l'école et de la dilution des familles dans « les foules solitaires » des grandes villes, la résistance au changement semble plus forte que le désir de changement (2, 15, 16). De l'avis de Tsala-Tsala (5, 18, 20), l'originalité et, peut-être le drame de la famille africaine actuelle tiennent de ce qu'elle est à cheval entre deux modèles souvent contradictoires.

« Seulement, il est dangereux d'exister à travers deux cultures ; la folie n'est pas loin », nous avertit Lawrence cité par Collomb et Valantin (17). Ainsi, de nos jours, s'il n'est plus possible d'observer une société africaine fonctionnant exclusivement sur le modèle traditionnel, on ne rencontre pas non plus de société radicalement transformée comportant aucun élément de ses fondements traditionnels (5, 18, 20).

En effet, en Afrique, l'adolescent doit encore se déterminer par rapport à sa culture d'origine (que certaines méthodes éducatives peuvent pérenniser au sein de la famille) et aux exigences d'une modernité aux contours souvent mal définis. L'environnement socio-familial de la majorité des adolescents des villes africaines se caractérise, aujourd'hui, par l'oscillation plus ou moins réussie entre ces deux pôles référentiels (18, 20).

Même dans les nouvelles couches sociales - urbaines africaines - où la famille tend à se nucléariser, les liens avec la famille élargie demeurent encore étroits. Si la modernisation fragmente le lignage et sépare les générations, l'appartenance au groupe fondamental s'exprime toujours dans les moments difficiles de la vie. Ce n'est pas sans culpabilité que certains s'en éloignent car la relation avec la famille et le groupe d'origine ont un sens et un rôle culturel très fort pour l'Africain. Ceux qui s'en éloignent, constatent rapidement qu'ils sont perturbés dans leur système de loyauté et vivent avec le sentiment qu'ils trahissent le village et l'ancêtre (2, 16).

Migration, système, crise et changement

L'adolescence pose clairement le problème de l'évolution de la famille et de la société (20). Dans une perspective systémique, la famille est envisagée comme un système vivant. Les éléments du système sont interdépendants de sorte que le comportement d'un élément influence celui de tous les autres et peut être influencé par eux.

Les relations entre les éléments du système ont tendance à se maintenir stables. Car la modification d'un élément entraîne des mécanismes de rééquilibrage qui restaurent la stabilité du système. Tout progrès dans le système se fait par saut ; Grâce à ses règles internes, chaque système a la capacité de retrouver une certaine stabilité dès lors qu'une modification ou un changement intervient sur un de ses éléments. On parle alors d'homéostasie ou de morphostase pour désigner cette tendance qu'à un système de se maintenir stable (20).

La crise est un processus de croissance et de maturation. C'est une situation confuse où l'un des membres de la famille (ici l'adolescent), par un comportement imprévu, signifie que « le modèle fondateur de la relation est mis en doute » et qu'un nouveau système avec de nouvelles règles doit se mettre en place. Parce qu'il est encore inconnu ce nouveau système est perçu comme menaçant par les autres membres de la famille (20).

Toujours selon l'approche systémique (20), l'adolescence est définie comme une période pendant laquelle un membre réclame de nouvelles règles familiales et une certaine autonomie. Ce qui suppose des réaménagements d'ordre structurel et fonctionnel au sein du système familial. L'adolescence apparaît alors comme un temps de réorganisation psychique et fantasmatique concernant et le sujet et ses parents. Les rapports de l'adolescent avec son père sont nécessairement marqués par la diminution de l'autorité absolue de ce dernier. D'où les difficultés spécifiques pour l'un et pour l'autre.

LES ECHECS DE L'INCULTURATION CHEZ DES ADOLESCENTS LA VIOLENCE

Mécanismes de déclenchement de la violence chez les adolescents d'origine africaine en situation d'immigration.

L'immigration africaine est relativement récente et mal connue en France. De l'avis de Ezembé (7), l'immi-

gration de l'Afrique de l'Ouest est la plus ancienne et la plus nombreuse. Elle provient de la région du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal). C'est une immigration essentiellement d'origine rurale, islamisée et très peu scolarisée ou analphabète. C'est au sein de cette communauté que l'on retrouve les ménages polygynes et la pratique de l'excision.

Les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest occupent généralement des emplois très peu qualifiés, cependant ils ont mieux conservé le sens et la dignité des traditions africaines. Cette authenticité peut être attribuée à l'Islam qui a joué un rôle conservateur pour les cultures africaines.

L'immigration d'Afrique Centrale concerne surtout les ressortissants du Cameroun, du Congo et de la République Démocratique du Congo (ex Zaïre). C'est une immigration d'origine urbaine, scolarisée et majoritairement chrétienne. L'organisation sociale de ces immigrés se rapproche du modèle nucléaire des familles occidentales. Ainsi, pour interpréter le comportement des patients africains il faut toujours tenir compte de trois facteurs discriminants :

- le premier est d'ordre géographique, il distingue les Africains de l'Ouest de ceux du Centre ;
- le second est d'ordre social, il distingue les Africains d'origine rurale de ceux d'origine urbaine ;
- le troisième est d'ordre religieux, il distingue les Africains islamisés de ceux qui sont chrétiens.

Chacun de ces facteurs a évidemment une influence sur la manière dont la violence sera gérée dans les pratiques familiales, sociales, éducatives et juridiques. Par exemple, les migrants africains limitent la maltraitance infantile aux cas de pédophilie, d'inceste ou d'infanticide dont ils ont souvent connaissance dans les pages divers des médias. Ils excluent ainsi tout autre acte de violence physique ou morale qu'ils peuvent exercer de façon régulière sur leurs enfants conformément aux exigences culturelles et au droit coutumier. Ce phénomène illustre la difficulté qu'ont certains à trouver leurs repères dans la modernité de la société d'accueil.

Dans le contexte de l'immigration en France, très vite, le débat s'enlise dans les droits de l'homme et les libertés individuelles. L'État se substitue à l'individu. Il y a un important délitement des valeurs chères à l'Afrique. A l'esprit de solidarité, de soumission, d'obéissance, de tolérance et de dignité prôné par la culture africaine, s'oppose l'esprit d'individualisme, de compétition, de liberté et d'affirmation de soi (par l'opposition) prôné par l'occident.

De petits appartements étroits remplacent les grandes concessions et cases du village qui peuvent accueillir dix à vingt personnes. Les portes sont fermées à longueur de journées, souvent la chambre est divisée par un morceau de tissu en guise de rideau pour séparer les parents des enfants ; la surveillance du groupe n'existe plus pour canaliser l'agressivité. Aux difficultés centrées sur l'intégration, peut s'ajouter de nombreux soucis financiers pour les parents qui doivent faire face aux besoins de la famille élargie (y compris celle restée en Afrique).

La rétroflexion

Dans un tel climat, l'immigration en soi fragilise les liens familiaux et/ou aggrave une dynamique familiale déjà pré-morbide, parfois étouffante et chargée de pressions (jusque là contrôlée en Afrique) au point de vouloir empêcher l'enfant et surtout l'adolescent de se constituer en individu séparé des autres membres du groupe familial (12, 18, 20).

Delacroix (2) a su montrer comment cette confluence groupale visant à maintenir l'individu dans un état de dilution dans le collectif, de soumission à l'autorité, de passivité dans la dépendance, tue toute énergie créatrice, toute possibilité d'expression, toute velléité de confrontation, toute tentative de conflit, et toute mobilisation de l'agressivité.

C'est ici qu'on se rend compte de l'immense rétroflexion qui fait partie du fond culturel africain que nous avons longuement analysé dans un précédent travail (16). La rétroflexion est un mécanisme régulièrement convoqué par le sujet pour détourner son agressivité. L'agressivité contre le père étant interdite par les normes culturelles, les adolescents, les jeunes retournent contre eux-mêmes ce qu'ils devraient adresser aux parents, à la famille et au groupe d'origine, faute de médiateur adéquat.

Seulement, ce qui ne peut se dire par des mots va se signifier indirectement par des maux, de façon détournée, notamment à travers les malaises du corps (manifestations psychosomatiques) ou, malheureusement par des symptômes sociaux : violence, délinquance, drogue... (2).

Dissonance des discours éducatifs

Au contact des normes culturelles du pays d'accueil, survient immédiatement une dissonance entre le discours des parents - soucieux de sauvegarder leur culture - et celui de l'occident - soucieux de promouvoir les libertés individuelles et les droits de l'homme - dont les éducateurs, les assistantes sociales et les juges d'enfants se font les propagandistes. L'interaction anormale entre ces deux champs culturels est éloquemment analysée par Ezembé (6) à travers le concept de l'enfant otage. Pour cet auteur, il n'y a aucun doute que l'enfant africain immigré en France est triplement otage :

Otage des conditions socio-économiques de ses parents

Dans les cultures africaines, les hommes ont un rôle dominant de pourvoyeur et d'agent de socialisation ; ils appartiennent au « sous-système légiférant (père, mari) » (20). Souvent au chômage ou exerçant de petits métiers précaire s rémunérés au SMIC, ils n'ont pas toujours les ressources suffisantes pour s'abriter derrière un statut prédominant. La femme et ses enfants - qui appartiennent au « sous-système minoritaire obéissant » - assistent à la dégradation de l'image de ce dernier (traditionnellement connu comme fort), confronté à des difficultés économiques et luttant pour sa survie (7, 19).

La situation de ses hommes est parfois difficile et leur disqualification est accentuée par l'intervention des services sociaux, des éducateurs et surtout des juges des enfants. Une

intrusion « tapageuse » vécue comme une violence faite à l'intimité familiale, qui assène le coup de grâce (19). Ces interventions, parfois mal conduites, justifient souvent le refus de certains parents (les hommes surtout), blessés dans leur amour propre, d'accepter une confrontation avec leur enfant devant le juge ou les travailleurs sociaux. Ils le vivent comme une humiliation. Il n'est pas question de leur accorder un statut d'exception, mais de reconnaître leur autorité.

Otage des traditions éducatives de ses parents

Deux aspects particuliers sont retenus dans ce cas : la compulsion de répétition : « les parents Africains ayant été élevés dans un contexte de punitions corporelles et de violence, ont du mal à concevoir une éducation différente pour leurs enfants » (6). Il s'agit d'une dimension transgénérationnelle que Nagi appelle à juste titre : « loyautés invisibles ». Ainsi, certains sont persuadés que c'est la meilleure façon de témoigner de leur rôle de parents.

Ne pas le faire, reviendrait à se montrer déloyal envers leurs propres parents (6, 20). Une sorte de « parenticide » chargée d'angoisse et de culpabilité d'autant plus fortes qu'ils ont des comptes à rendre à leur groupe d'origine une fois retournés en Afrique ; ils sont souvent jugés par la manière dont leurs enfants ont été élevés.

Selon Tsala Tsala (21), deux systèmes sont en rivalité conflictuelle : le premier est celui du père, désespérément attaché aux valeurs dont il a fait les repères de son « être père », le second encore méconnu bien que réclamé par l'adolescent serait garant d'un surplus d'autonomie. Aussi faut-il d'emblée comprendre que l'adolescent s'attaque non pas à un individu, mais à la personification d'un système.

C'est pourquoi il n'est pas aisé d'obtenir du système familial qu'il se transforme dans le sens d'un certain accroissement de l'autonomie de l'un de ses membres. Dans le cas d'espèce, il est apparu clairement à d'aucuns (21) que les principaux griefs du père contre l'adolescent visent essentiellement le désir de ce dernier de briser la cohésion de son système familial d'origine.

Or la famille traditionnelle dont semble s'inspirer le père se caractérise, entre autres, par la répétition et le maintien des transactions à l'intérieur du système. D'autre part, son étendue, sa cohérence interne, la définition rigoureuse des statuts et des rôles des uns et des autres permettent à chaque membre d'évoluer selon un itinéraire préétabli et connu à l'avance (21).

Dans un tel contexte, le désir d'émancipation est toujours une menace de mort pour le système. En effet, les familles qui accordent une grande importance au maintien à tout prix de leur cohésion prennent pour une menace la recherche d'émancipation d'un des membres. Elles mettent tout en œuvre pour résister à la réalisation d'un tel désir (21).

Le mode traditionnel de résolution des conflits intra-familiaux ne fonctionne plus dans ce cas. Il consiste essentiellement en l'appel à un tiers de recours. Ce dernier a pour rôle non pas de s'adapter à la situation mais de rappeler la coutume - l'inconditionnelle obéissance des enfants à leurs parents - et d'exiger son application ; les femmes et les enfants appartenant au « sous-système minoritaire d'obéissance », ils

ne sauraient avoir raison dans un conflit les opposant à un membre du « sous-système légiférant (père, mari) » (20).

Par conséquent, les interventions des juges d'enfants, des travailleurs sociaux, des médecins et d'autres membres du réseau extra-familial sont loin de répondre aux attentes du père... Mais l'incohérence de la réaction parentale peut toujours transformer son autorité en autoritarisme et sa flexibilité en lâcheté ou laxisme (12, 20).

Le mariage précoce des jeunes filles

Cette pratique fréquente dans certaines familles originaires d'Afrique de l'Ouest comme le souligne Ezembé (7), est motivée par la peur des parents de voir leur progéniture échapper au cercle traditionnel de la communauté; d'où l'organisation des mariages avec des personnes originaires de leurs ethnies retrouvées ici sur place. Mais certaines filles qui ont grandi en France refusent de plus en plus ce type d'union avec des hommes qu'elles n'ont pas choisi et qui de surcroît sont parfois très âgés par rapport à elles.

Otage du projet éducatif de la société d'accueil

Souvent très soucieux de faire de l'enfant un bon produit de l'intégration, les structures socio-éducatives et judiciaires peuvent inconsciemment ou pas, soit occulter ou ignorer l'identité culturelle d'origine de l'enfant, soit la dévaloriser, une sorte de meurtre symbolique de la culture d'origine des parents.

Pourtant, l'adolescence ne saurait se lire en dehors du contexte social qui la crée, la nie ou la régit. Le problème est celui de la délicate articulation à établir entre l'identité ethnique et l'identité individuelle. Au-delà du conflit des générations, il s'agit en réalité, de se développer au regard de ses origines culturelles (dont un certain discours familial récurrent renforce le mythe) tout en tenant compte de ses propres aspirations (20).

Dans ce contexte particulier, les rapports qui peuvent exister entre l'adolescent et son père sont nécessairement marqués du sceau de cette double face de l'identité. Lorsqu'ils sont exacerbés, ils peuvent alors révéler la complexité singulière de deux personnalités en souffrance d'identité, ballottées entre les loyautés d'un passé récent et les contraintes d'un présent aux contours incertains. D'où l'escalade conflictuelle qui caractérise les rapports entre eux (18, 20).

Il y a ici un autre paradoxe : toutes puissantes, ces institutions peuvent être ressenties comme exerçant un pouvoir inquiétant et irrationnel compte non tenu de l'intimité d'autrui. Impuissantes, elles le sont aussi, si l'imaginaire des intervenants s'enrichit de l'ignorance et du mépris de la culture des autres, c'est-à-dire des usages potentiels qu'ils sont supposés aider à s'intégrer dans le pays d'accueil.

Souvent dotées d'un pouvoir phallocratique, ces institutions sont tellement convaincues du bien fondé de leurs interventions que les dégâts sont constatés après coups. C'est ici qu'on comprend la difficulté d'être père (accusé aujourd'hui de faillite) dans la société occidentale contemporaine. Doit-on s'en étonner si on sait que les représentations sociales

françaises inhibent les parents et les empêchent de signifier l'interdit de la loi à leurs enfants ?

Désarmés, certains parents ne savent plus quelles valeurs transmettre à leurs enfants. Cette déparentalisation complaisante induite au nom des libertés et des droits de l'homme place les enfants en situation de déshérence et de doute identitaire. De ce fait, ils devront faire face à des angoisses identitaires dans la recherche de leur personnalité (7).

De l'avis de Tsala Tsala (21). Il apparaît également que l'identité du père se soutiendrait de la perpétuation transgénérationnelle de certains rites familiaux. Il existe certainement chez lui un conflit personnel qui motiverait son attachement actif à la tradition comme système castrateur. On ne peut donc s'étonner que, du point de vue des rapports avec l'adolescent, les solutions adoptées et imposées par le père en lieu et place de la famille ont pour effet d'exacerber les oppositions et d'attiser les conflits.

Ces solutions deviennent des problèmes. Car, elles sont inadaptées, incohérentes et/ou contradictoires. En effet, le père choisit dans une certaine incohérence l'adaptation tardive et/ou la rigidification du système. Du coup, il apparaît un malaise dans les relations parents/enfants, adultes/enfants, une souffrance ou un mal-être chez les uns et les autres, source de beaucoup de violence et d'auto violence.

Nous n'insisterons pas sur certaines manifestations de xénophobie et de racisme soutenus par une idéologie de l'extrême dont ils sont parfois victimes. Pour les parents, cela va jusqu'au traumatisme douloureux de la loi française interdisant la polygamie ou condamnant père et mère pour l'excision de leurs filles alors qu'ils se sentent en parfaite conformité avec leurs règles ethniques, voire leurs esprits ancestraux reconnus comme protecteurs. Toute la rage accumulée y afférent peut aussi se traduire par des brusques décharges d'agressivité.

L'induction de ruptures paradoxales par le père

Que dire d'autre, que le père, dépositaire de l'Héritage ancestral est parfois l'inducteur de certaines ruptures qu'il impose : c'est lui qui décide par exemple que les enfants aillent à l'école - y compris les filles - en même temps il veut sauvegarder les traditions qu'il incarne. Pourtant, l'école symbolise la possibilité offerte aux femmes d'acquiescer un esprit critique vis-à-vis de leur statut séculaire de génitrice au service de leurs maris.

Il faut donc s'attendre que l'école soit le lieu privilégié des symboles qui traduisent une ambivalence face à l'image traditionnelle du rôle de la femme et son avenir. En ouvrant d'autres horizons, elle modifie le modèle de féminité et pose des questions quant à sa nature (21). On peut comprendre que les filles dans ce contexte, refusent les mariages imposés par leurs parents.

Le père immigré d'origine africaine ou son substitut est donc en situation paradoxale et par ce fait il met ses enfants et sa famille tout entière dans ce paradoxe. Il impose des situations susceptibles d'induire le changement - à l'instar de l'immigration, de l'école - et la rupture d'avec la tradition. Mais malheureusement, il induit un double message.

L'on sait depuis les célèbres travaux de Bateson comment la théorie du double message ou double lien est source d'angoisse pour le système familial et génératrice de folie soit pour le système familial, soit pour l'un des membres de la famille sur qui se focalise l'angoisse familiale. Un autre paradoxe qui peut générer des violences.

CONCLUSION

Pour conclure cette réflexion, nous constatons que, à côté du concept de l'enfant otage apparaît un triple paradoxe inducteur d'un double message : le paradoxe en rapport avec les ruptures imposées par les parents ; le paradoxe résultant de la dissonance entre le discours des parents et celui de la société d'accueil. C'est le résultat mal intégré de la culture transmise par la famille et celle transmise par l'occident.

Cette situation paradoxale est à la fois cause et conséquence de la modernisation et de ce que Delacroix (2) appelle « l'entre-deux culturels ». Ces paradoxes contribuent avec la rétroflexion en grande partie aux mécanismes de déclenchement et de survenue de la violence des parents envers leurs enfants et souvent celles des enfants envers leurs parents, envers eux-mêmes, envers autrui ou envers les biens en violation des lois républicaines.

C'est ici que ces observations pertinentes de Tsala Tsala (21) trouvent un écho favorable : face à l'adolescent, le père qui ne fait fonctionner les mécanismes traditionnels de régulation des tensions et de changement individuel court le risque de faire subir au système familial les conséquences perturbatrices de la complexité du réseau extra-familial.

La localisation urbaine ou occidentale (dans ce cas précis), la proximité et l'interactions des cultures dépouillent les familles d'un environnement cohérent susceptible de juguler ces crises. Les frontières entre les sous-systèmes se brouillent. Les rôles familiaux eux-mêmes sont battus en brèche dès lors que survient une demande pressante de changement orienté vers un modèle nouveau.

Dans son intervention, le thérapeute se doit nécessairement de faciliter la naissance de nouvelles règles acceptées par tous. Le préalable à toute intervention est que les uns et les autres, enfants et parents surtout, admettent la nécessité de se remettre en question. Ces nouvelles règles sont celles d'une nouvelle asymétrie tenant compte de la différence des générations et de la proximité des cultures (12, 20).

REFERENCES

- 1 - ANTA DIOP C - L'unité culturelle de l'Afrique noire. Présence Africaine éd., Paris, 1982, 219 p.
- 2 - DELACROIX JM - Gestalt-Thérapie, culture africaine, changement. Du père-ancêtre au fils créateur. L'Harmattan éd, Paris, 1994, 268 p.
- 3 - MESSANVI JOHNSON R - Le vécu de la sexualité chez l'Africain, 1980. Mémoire pour le CES de psychiatrie, Lille.
- 4 - KWABASA NSAN-OKHAN. - La personne âgée dans la société africaine. *Gerontologie et Societe* 1982 ; **1** : 115-123.
- 5 - TSALA-TSALA JP - Thérapie familiale systémique et famille africaine contemporaine : Le cas du Cameroun. *Thérapie familiale* 1991 ; **12** : 11-120.
- 6 - EZEMBE F - Droits de l'enfant et approche de la maltraitance dans les cultures africaines. *Migrants Formation* 1995 ; **103** : 60-70.
- 7 - EZEMBE F - Comment la violence psychologique est pensée dans les pratiques familiales, sociales, éducatives et juridiques en situation de migration. In « Gabel M - Maltraitance psychologique ». Fleurus ed, Paris, 1997, pp 293-316.
- 8 - NGOURA C - La protection sociale de l'enfant dans l'Afrique traditionnelle. Rapport général des journées d'études sur les enfants en conflit avec la loi. 30/31 août - 1^{er} Septembre organisées par D.E.I. - Cameroun à Yaoundé, 1993, pp 53-70.
- 9 - NGOURA C - Cultures et mauvais traitements infantiles. Séminaire international sur les mauvais traitements des mineurs: réalités, caractéristiques, enjeux, réponses. ISPCAN - AFIREM - DEI-Cameroun, 20-24 Juin 1995, Yaoundé.
- 10 - SECK B, LY KANE O, LAMBERT P - Conséquences physiques, psychologiques et psychosociales de la maltraitance infantile. In « SYLLA O, GUEYE M, COLLIGNON R - Les mauvais traitements de mineurs : réalités, caractéristiques, enjeux, réponses ». Séminaire International ISPCAN - AFIREM, 18-22 Avril 1994, Dakar.
- 11 - MBASSA MENICK D, NGOH F - Maltraitance psychologique d'enfants drépanocytaires au Cameroun : Description et analyse de cas. *Med Trop* 2001 ; **61** : 163-168.
- 12 - MBASSA MENICK D, AKIWOWO AC - Therapeutic processes and selected cultural variables : understanding African concepts of family and cultural morals versus laws and legal systems. 7th colloquium, 2-5 June 1999, organized by APSAC in San Antonio (Texas), USA, (1999).
- 13 - MEGGLE D, SERIE E, VEILLON F *et Coll* - Les formes cliniques des états dépressifs majeurs observées en Côte d'Ivoire (essai de classification). *Annal. médico-psy.* 1989 ; **147** : 1037-1044.
- 14 - SINDZINGRE N - La nécessité du sens : l'explication de l'infortune chez les senoufo. In « AUGÉ M, HERZLICH C - Le sens du mal : anthropologie, histoire, sociologie de la maladie ». EAC ed., Paris, 1994.
- 15 - KABOU A - Et si l'Afrique refusait le développement ? L'harmattan ed., Paris, 1991.
- 16 - MBASSA MENICK D - La conjugopathie au Sénégal : une plainte angoissée de la féminité. A propos de 10 cas observés à la clinique psychiatrique du CHU de Dakar/ Fann 1995. Mémoire pour le CES de psychiatrie, Université Cheikh Diop, Dakar, 174 p.
- 17 - COLLOMB H, VALANTIN S - Mères et familles multiples. *Neuro-psy Infant* 1972 ; **20** : 53-62.
- 18 - TSALA TSALA JP - Souffrance familiale et famille en souffrance. La famille camerounaise entre le village et la ville. *Cahiers Sociologie Economique et Culturelle* 1992 ; **18** : 99-113.
- 19 - HELFTER C - La faillite des pères et des institutions. *Actualités sociales hebdomadaire*, 1998, n° 2066, 10 avril.
- 20 - LUTZ-FUCHS D - Psychothérapies de femmes africaines. L'harmattan ed, Paris, 1994, 255 p.
- 21 - TSALA TSALA JP - Adolescence et crise familiale en Afrique. Approche systémique d'un cas dans une famille camerounaise. In « TSALA TSALA JP - Santé mentale, psychothérapies et sociétés ». The World Council for Psychotherapy ed, Yaoundé, 2002, 365 p.